



Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 27 mai 2019

**Radiation sans justification des listes électorales :
Hervé Saulignac demande des explications au Ministre de l'Intérieur**

Hier, un grand nombre d'électeurs ont découvert avec stupéfaction, lors du scrutin pour les élections européennes, qu'ils avaient été radiés des listes électorales et qu'ils ne pouvaient pas voter. Hervé Saulignac a interpellé le Ministre de l'Intérieur pour demander des explications.

Depuis le 1er janvier 2019, l'INSEE est chargé de gérer le Répertoire Electoral Unique (REU) qui remplace les fichiers électoraux autrefois régis par les 35 000 communes. Paradoxalement, il a été mis en place par l'Etat pour lutter contre la non-inscription et le phénomène des mal-inscrits.

Pour autant, un grand nombre d'électeurs n'ont pas pu voter hier, découvrant avec étonnement et colère pour beaucoup, qu'ils avaient été radiés sans justification des listes électorales. L'Ardèche n'a pas échappé à ces dysfonctionnements qui nuisent au système démocratique.

Erreurs d'état civil, radiations non justifiées, envoi tardif de la propagande électorale, insuffisance des bulletins mis à disposition... De nombreux maires et des associations d'élus avaient pourtant fait part au Gouvernement, bien en amont du scrutin, de leurs inquiétudes s'agissant des difficultés à synchroniser leurs listes avec le REU, notamment en raison de problèmes avec l'application ou les serveurs de l'INSEE.

Hervé Saulignac a donc demandé à Christophe Castaner de lui préciser le nombre d'électeurs qui ont été radiés par erreur pour le scrutin des élections européennes, ainsi que les solutions mises en œuvre pour empêcher que cette situation se reproduise lors des prochaines échéances électorales.